

Paris le 03 février 2019,

Appel à candidature de Masseurs-Kinésithérapeutes ou Médecin Experts

Thématique : Recrutement d'examineurs pour le jury évaluant la compétence à la pratique du Dry Needling ou Puncture Kinésithérapique par aiguille sèche.

Afin d'évaluer la fin de formation des étudiants masseurs-kinésithérapeutes ayant suivi un cursus correspondant à l'AVIS – CNO n° 2018-01 du Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes, le Collège de la Masso-Kinésithérapie recrute des masseurs-kinésithérapeutes ou médecins experts dans la pratique et l'enseignement du Dry Needling.

Le CMK recherche des masseurs-kinésithérapeutes ou des médecins ayant une expertise en lien avec la thématique

Modalités de travail :

Les experts-examineurs seront organisés en jury, présidé par un membre du CMK. Ils seront chargés d'évaluer les modalités d'examen les plus à même d'assurer la bonne pratique du Dry Needling et la sécurité des patients.

Ils seront, de plus, en charge de produire le modèle du Portfolio présenté par les étudiants à l'examen final.

Les experts seront indemnisés sur une base forfaitaire et les frais de déplacements seront remboursés.

Déclaration publique d'intérêt (DPI) :

Conformément à la Charte d'éthique et de déontologies du CMK, les experts-examineurs participant à ce jury devront compléter une DPI qui doit être examinée et validée par le Conseil d'Éthique et de Déontologie du CMK.

La participation des experts ne sera effective qu'après la déclaration, l'analyse et la validation d'une déclaration d'intérêts.

Compétences requises pour se porter candidat :

- Être masseur-kinésithérapeute ou médecin, inscrit au Tableau de l'Ordre,
- Justifier de 5 ans de pratique du Dry Needling
- Avoir une expérience pédagogique de formateur en Dry Needling.
- Avoir publié sur cette pratique dans une revue avec comité de lecture.

Procédure de candidature :

Les candidatures doivent être adressées au Collège de la Masso-Kinésithérapie **au plus tard le mercredi 20/02/19 (date de clôture de l'appel)**, par voie électronique exclusivement, à l'adresse :
secretariat@college-mk.org

Composition du dossier pour chaque candidat :

1. Une lettre de candidature à l'attention du Président du CMK sur laquelle figure le N° d'inscription à l'ordre professionnel ;
2. Un curriculum vitae actualisé avec liste des titres et travaux en mettant en exergue les publications sur le Dry Needling.
3. La déclaration publique d'intérêt du Collège de la Masso-Kinésithérapie ;
4. La charte d'éthique et de déontologie du Collège de la Masso-Kinésithérapie.

L'ensemble doit être envoyé sous forme de 4 pièces jointes distinctes, en format PDF.

Les modalités de candidature sont rappelées sur site du Collège www.college-mk.org dans l'onglet « Activités du CMK » - Pack de l'expert où la Déclaration Publique d'Intérêt et la Charte d'Éthique du Collège sont téléchargeables.
<http://www.college-mk.org/pack-de-lexpert/>